



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 298-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.392

Déposée le : 01.12.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)
Steiner (Boll, PEV)
Riem (Iffwil, PBD)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Rothenbühler (Lauperswil, PBD)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Priorisation des subventions pour une meilleure réalisation des objectifs de la stratégie énergétique 2006

Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter le programme cantonal d'encouragement aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique pour que :

1. la construction de nouveaux immeubles sur des terrains vierges soit moins encouragée que la rénovations d'immeubles existants ;
2. la démolition en vue de la construction de bâtiments de remplacement soit favorisée par rapport à la construction de nouveaux immeubles sur des terrains vierges ;
3. des critères d'aménagement du territoire soient pris en compte dans le montant des subventions.

Développement :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2006 montre clairement que les objectifs dans le domaine du bâtiment n'ont pas été remplis et que les nouvelles constructions ont même fait augmenter les besoins globaux en énergie durant la période considérée. Le canton consacre d'importants montants aux subventions consenties pour améliorer le bilan énergétique des bâtiments existants, tout en promouvant les nouvelles constructions. La modification de la pratique de subventionnement proposée peut amplifier les effets des objectifs de la Stratégie énergétique. Les propositions ci-dessus n'auront pas d'incidence sur le montant total des subventions consacrées au programme de promotion des énergies renouvelables.

Destinataires

- Grand Conseil